



Bulletin Officiel

N° 4285 Vendredi 01 février 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SITS 3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL 3

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2012 8-11

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCV - 12
13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2012

- Sicav l'épargnant
- Générale Oblig-Sicav
- Sicav Security

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : avenue Mohamed V- 1002 Tunis-

Augmentation du Capital d'Amen Bank

Amen Bank rappelle au public que l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 31 Mai 2012 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars.

Dans ce cadre une convention a été signée le jeudi 24 Janvier 2013 avec SFI (Société Financière internationale), fixant les modalités de réalisation de l'opération d'augmentation du capital.

Cette opération prévoit notamment :

- L'Incorporation des réserves pour 10 000 000 dinars et attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 10 anciennes
- L'émission de 2 444 000 nouvelles actions au nominal de 5 dinars réservée exclusivement à SFI (Société financière internationale) du Groupe Banque Mondiale et à deux de ses fonds d'investissements selon les parts suivantes :
 - 1 222 000 actions à IFC Capitalisation Fund
 - 977 600 actions à Africa Capitalisation Fund
 - 244 400 actions à IFC

Aussi la convention a fixé le prix de souscription sur la base de la moyenne des soixante derniers jours des cours boursiers pondérée par les volumes quotidiens des transactions. Le prix moyen ainsi obtenu de 34, 179 dinars a fait l'objet d'un ajustement à la baisse compte tenu de l'attribution d'actions gratuites aux anciens actionnaires à hauteur de 10 Millions de dinars, ce qui donne un prix de souscription effectif de 30,830 dinars. Ainsi la participation de la SFI et ses deux fonds d'investissements au capital d'Amen Bank s'établira à 9, 98% répartie comme suit :

- En nominal : 12 220 000 dinars
- En prime d'émission : 63 128 520 dinars

Amen Bank rappelle également que l'assemblée Générale extraordinaire a décidé de conférer tous les pouvoirs au Directoire pour entamer toutes les démarches pour l'obtention si nécessaire de l'agrément de la BCT et de fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment celles relatives à la date de jouissance , les délais d'émission, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ainsi que toutes autres actions nécessaires à la réalisation de cette opération d'augmentation de capital.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne « SITS »

Siège social : Centre Urbain Nord, International City Center, Tour des Bureaux
1082 Tunis

La société MAC sa, Intermédiaire en bourse, informe les actionnaires de la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne « SITS » et le public que l'augmentation de son capital social de **2 600 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2012 et ouverte à la souscription du public le 03 décembre 2012 conformément au prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital visé par le CMF sous le N° 12-0794 du 16 novembre 2012, a été réalisée par l'émission de 2 600 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **15 600 000 dinars** divisé en 15 600 000 actions de nominal 1 dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2012 - AS - 1559

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -BP 129 -1080 Tunis-

La Société Ennakl Automobiles porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 7 février 2013 à 10h00** à la Cité des Sciences Auditorium Ibn Khaldoun à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation d'administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs
- Quitus aux administrateurs démissionnaires

2012 - AS - 1558

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2012 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le **26 Juin 2012** a donné son accord pour une levée de fonds sous forme d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de Dix Millions de Dinars. Les obligations devront être émises dans un délai ne dépassant pas une année de la date de cette décision. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil d'Administration en date du **09 Octobre 2012** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 8 000 000 DT aux conditions explicitées ci –après

- Durée : Une durée de cinq années.
- Taux d'intérêt: Variable à TMM+2,5% et/ou fixe à 6,9% brut l'an
- Nombre d'obligations : 80 000 obligations
- Valeur de l'obligation : 100 DT chacune.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a donné pouvoir à la Direction Générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 8 MDT divisé en 80 000 obligations de nominal 100 DT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **5 février 2013** auprès de l'intermédiaires en Bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis et au plus tard le **22 mars 2013**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **5 avril 2013** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **5 avril 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **5 février 2013** auprès de l'intermédiaire en Bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société : substituer les concours bancaires actuels à court terme par des ressources de financement à moyen terme.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **SERVICOM 2012** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 DT par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 mars 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2013** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.
- Taux fixe : **6,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2018**.

- Suite -

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 mars** de chaque année.

Le premier remboursement du capital et le premier paiement des intérêts auront lieu le **22 mars 2014**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la *STICODEVAM*.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **6,90%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2012 qui est égale à **3,7517%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **6,2517%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations « *SERVICOM 2012* » sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de **3 ans** pour l'emprunt « *SERVICOM 2012* ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,754 années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

Notation de la société:

- Suite -

Le 7 septembre 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société SERVICOM la note B(tun), avec une Perspective « Stable ».

Notation de l'emprunt:

Le 17 Octobre 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la présente émission de la société SERVICOM la note B(tun).

Signification de la note attribuée

La note nationale « B(tun) » indique : des créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327, et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Mille Cinq Cent Dinars (1500) sans que ce montant n'excède Mille Dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « SERVICOM 2012 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas de titres de même catégorie de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

La SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse Mena Capital Partners de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2012 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La Société SERVICOM s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2012 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°13-804 du 18 janvier 2013, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SERVICOM, de MCP intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn. Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de SERVICOM relatifs au 4ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 FEVRIER 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,167%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,174%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,182%	1 000,737
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,185%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,199%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,210%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,221%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,232%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,260%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,267%	1 011,946
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,271%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,285%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,310%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,393%	1 035,230
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,486%	1 050,684
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,720%	1 042,965
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,987%	1 000,058
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,152%	1 002,512
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,385%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,452%		992,844
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,666%	1 040,902
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,132%		969,897
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	967,523
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,273%	1 042,404
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,283%		951,467

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	143,843	143,855		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,649	12,650		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,299	1,300		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,197	35,201		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,824	47,828		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	168,484	168,176		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	584,649	584,224		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	132,656	132,709		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	125,269	125,435		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,600	117,619		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	114,617	114,671		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	90,829	90,902		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,813	140,694		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	104,939	105,027		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,111	107,179		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 330,051	1 331,671		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 334,147	2 335,109		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,467	108,366		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,058	105,037		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,637	122,901		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 202,582	1 202,878		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	132,011	132,135		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,700	15,766		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 988,178	5 993,512		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 000,807	5 001,426		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	En dissolution	En dissolution		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,296	2,292		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,945	1,943		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,229	1,221		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,570	107,580
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,455	104,464
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,561	105,570
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	102,819	102,829
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,495	103,505
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	106,889	106,897
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,042	104,053
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	103,893	103,903
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,355	104,365
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,691	105,700
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	101,902	101,910
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,282	104,293
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,047	104,056
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,697	106,706
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,760	105,770
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,191	103,199
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,635	102,646
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,540	104,550
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,744	102,754
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,664	103,672
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,544	104,552
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,692	102,703
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,103	104,112
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,790	104,799
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,237	102,247

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,487	10,488
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,596	103,605
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,755	103,765

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,292	101,365
----	---------------------------	-----	----------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,836	71,684
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	154,666	154,775
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1535,721	1536,818
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,841	112,786
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,101	112,094
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	91,142	91,122
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,874	16,885
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	277,486	277,012
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,936	39,850
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 541,124	2 541,614
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	80,328	80,378
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,984	58,994
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,336	101,273
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	113,337	113,321
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	103,777	103,861

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,639	11,633
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,634	12,610
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,731	15,697
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,730	15,676
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,538	12,552
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,051	11,060
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,666	10,675
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,756	10,759
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	126,531	126,565
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,379	127,485
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,915	10,930
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	115,253	115,277
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,639	20,704
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,639	86,592
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	89,358	89,376
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,955	97,892
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,625	98,628
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,171	99,537
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,700	97,720

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	98,996	98,988
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	112,617	112,415
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,261	139,228
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,268	11,216
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	120,635	120,668
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,815	118,011
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	105,239	105,295
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,717	102,587
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	186,249	186,073
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	164,294	164,145
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,739	143,810
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 235,522	10 249,147
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,005	20,986
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	143,638	143,474
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 591,497	1 591,734
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	116,662	117,013
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	92,996	92,947
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,756	117,499
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 659,241	9 706,554

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 447.395.594, un actif net de D : 446.796.206 et un bénéfice de la période de D : 4.729.819.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>338 827 343</u>	<u>372 139 809</u>
Obligations et valeurs assimilées		335 916 952	354 841 028
Titres OPC		2 910 391	17 298 781
Placements monétaires et disponibilités		<u>107 800 692</u>	<u>133 920 091</u>
Placements monétaires	5	107 785 178	132 835 935
Disponibilités		15 514	1 084 156
Créances d'exploitation	9	<u>767 559</u>	<u>747 137</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>447 395 594</u></u>	<u><u>506 807 037</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	599 388	438 944
TOTAL PASSIF		<u><u>599 388</u></u>	<u><u>438 944</u></u>
ACTIF NET			
Capital	11	429 920 146	486 957 459
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 675	2 511
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 874 385	19 408 123
ACTIF NET		<u><u>446 796 206</u></u>	<u><u>506 368 093</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>447 395 594</u></u>	<u><u>506 807 037</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	4 036 445	16 649 522	4 268 585	17 849 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 035 403	16 026 562	4 251 279	17 104 382
Revenus des titres OPC		1 042	622 960	17 306	744 755
Revenus des placements monétaires	7	1 124 072	4 070 888	1 069 723	4 782 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 160 517	20 720 410	5 338 308	22 631 191
Charges de gestion des placements	10	(673 242)	(2 735 265)	(748 586)	(2 944 315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 487 275	17 985 145	4 589 722	19 686 876
Autres produits		3 938	26 703	-	11 772
Autres charges		(7)	(13)	(26)	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 491 206	18 011 835	4 589 696	19 698 616
Régularisation du résultat d'exploitation		(914 652)	(1 137 450)	(374 891)	(290 493)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 576 554	16 874 385	4 214 805	19 408 123
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		914 652	1 137 450	374 891	290 493
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		353 190	(152 501)	(49 309)	(814 950)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(114 577)	(396 832)	-	(16 450)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 729 819	17 462 502	4 540 387	18 867 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2011</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>4 729 819</u>	<u>17 462 502</u>	<u>4 540 387</u>	<u>18 867 216</u>
Résultat d'exploitation	4 491 206	18 011 835	4 589 696	19 698 616
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	353 190	(152 501)	(49 309)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(114 577)	(396 832)	-	(16 450)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(17 873 950)</u>	<u>-</u>	<u>(19 342 725)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(25 115 887)</u>	<u>(59 160 439)</u>	<u>(9 038 501)</u>	<u>23 483 550</u>
Souscriptions				
- Capital	56 222 026	232 236 504	68 372 462	298 075 078
- Régularisation des sommes non distribuables	(95 392)	(247 653)	(111 644)	(270 371)
- Régularisation des sommes distribuables	1 937 627	7 718 218	2 379 710	10 188 909
Rachats				
- Capital	(80 457 244)	(288 762 399)	(77 051 032)	(275 015 804)
- Régularisation des sommes non distribuables	129 469	285 568	126 649	284 027
- Régularisation des sommes distribuables	(2 852 373)	(10 390 677)	(2 754 646)	(9 778 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(20 386 068)</u>	<u>(59 571 887)</u>	<u>(4 498 114)</u>	<u>23 008 041</u>
ACTIF NET				
En début de période	467 182 274	506 368 093	510 866 207	483 360 052
En fin de période	446 796 206	446 796 206	506 368 093	506 368 093
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	4 609 952	4 937 354	5 025 200	4 703 944
En fin de période	4 364 226	4 364 226	4 937 354	4 937 354
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,377</u>	<u>102,377</u>	<u>102,559</u>	<u>102,559</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,02%</u>	<u>3,66%</u>	<u>0,88%</u>	<u>3,66%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 338.827.343 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		329 521 857	335 916 952	75,18%
Obligation de sociétés		85 458 000	87 248 032	19,53%
AB SUB 2010	30 000	2 599 800	2 631 354	0,59%
AB SUB 2010	20 000	1 733 200	1 754 236	0,39%
AB SUB 2011-1	20 000	1 800 000	1 823 103	0,41%
AMEN BANK 2006	10 000	500 000	517 270	0,12%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 599 800	1 617 381	0,36%
AMENBANK A 2008	15 000	1 099 980	1 135 083	0,25%
AMENBANK B 2008	25 000	2 000 000	2 068 734	0,46%
AMENBANK 2009 B	30 000	2 399 700	2 421 664	0,54%
AIL 2008	10 000	200 000	202 621	0,05%
AIL 2009-1	7 000	280 000	292 412	0,07%
AIL 2011-1	10 000	800 000	824 903	0,18%
AIL 2012-1	5 000	500 000	515 123	0,12%
ATB 2007/1 D	50 000	4 000 000	4 109 728	0,92%
ATB SUB 2009 A2	40 000	3 500 000	3 576 618	0,80%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,23%
ATL 2006/1	20 000	400 000	411 340	0,09%
ATL 2008	25 000	500 000	515 315	0,12%
ATL 2008	5 000	100 000	103 063	0,02%
ATL 2010-1	20 000	1 200 000	1 216 812	0,27%
ATL 2010-1	5 000	300 000	304 203	0,07%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 000 206	0,45%
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 028 846	0,23%

ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,11%
BH 2007	50 000	2 000 000	2 005 144	0,45%
BH 2009 A	20 000	1 846 000	1 846 000	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 239 720	2 310 763	0,52%
BTE 2009	49 000	3 430 000	3 472 231	0,78%
BTE 2010 A	20 000	1 600 000	1 616 161	0,36%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 044 536	0,23%
BTK 2009 C	10 000	866 600	892 875	0,20%
BTK 2012-1 B	20 000	2 000 000	2 012 704	0,45%
CHO 2009	6 000	525 000	527 266	0,12%
CHO COMPANY 2009	3 000	262 500	262 500	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 623	0,24%
CIL 2008/1	10 000	200 000	203 533	0,05%
CIL 2009/1 F	8 000	320 000	326 326	0,07%
CIL 2009/2	15 000	600 000	607 563	0,14%
CIL 2009/3	10 000	600 000	623 203	0,14%
CIL 2010/1	10 000	600 000	608 990	0,14%
CIL 2010/2 F	10 000	600 000	604 100	0,14%
CIL 2011/1	10 000	800 000	824 839	0,18%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2012/1	5 000	500 000	518 148	0,12%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 001 140	0,45%
CIL V 2010/2	10 000	600 000	603 386	0,14%
CIL 2009/1 V	12 000	480 000	488 090	0,11%
EL WIFACK 2010	14 000	1 120 000	1 158 905	0,26%
HL 2008/1	10 000	200 000	207 047	0,05%
HL F 2010/1	5 500	330 000	337 443	0,08%
HL F 2010/2	5 000	300 000	301 254	0,07%
HL V 2010/1	7 500	450 000	458 581	0,10%
HL V 2010/2	10 000	600 000	602 055	0,13%
STB 2008/2	50 000	4 062 500	4 245 468	0,95%
STB 2008/2	20 000	1 653 600	1 722 967	0,39%
STB 2011 A	9 000	900 000	940 680	0,21%
STB 2011 A	5 000	500 000	522 600	0,12%
STM 2007 B	10 000	400 000	405 756	0,09%
STM 2007 C	4 000	160 000	162 302	0,04%
TL 2007-2	4 000	80 000	83 842	0,02%
TL 2011-2	10 000	800 000	806 573	0,18%
TL 2011-3	5 000	500 000	521 546	0,12%
TL F 2010-2	10 000	600 000	603 110	0,13%
TL F 2011-1	7 500	600 000	615 426	0,14%
TL SUB 2009	5 000	200 000	202 402	0,05%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 651 418	0,37%
TL V 2010-2	10 000	600 000	602 569	0,13%
TL V 2011-1	7 500	600 000	612 311	0,14%
SIHM 2008 A	3 000	180 000	182 777	0,04%
SIHM 2008 C	5 000	300 000	304 629	0,07%
SIHM 2008 D	2 000	120 000	121 852	0,03%
UIB 2009-1 A	40 000	2 800 000	2 853 806	0,64%
UIB 2009-1 B	40 000	3 199 600	3 264 013	0,73%

UIB 2009-1 C	20 000	1 700 000	1 736 401	0,39%
UIB 2011-1 A	20 000	1 800 000	1 823 494	0,41%
UIB 2011-1 B	20 000	1 900 000	1 933 319	0,43%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 043 331	0,23%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	102 947	0,02%
MOURADI 2005	5 000	100 000	102 721	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 530	0,03%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 001 824	0,22%
Bons du trésor assimilables		244 063 857	248 668 920	55,66%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 444 380	9,50%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 059 948	8,07%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 873 225	3,78%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	38 049 944	8,52%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 638 435	5,96%
BTA 04/2014	30 707	38 228 700	38 507 693	8,62%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 607 901	3,72%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 202 159	1,39%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 070 207	0,91%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 180 090	4,29%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 034 938	0,90%
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 909 363	2 910 391	0,65%
-				
Titres des OPCVM		2 909 363	2 910 391	0,65%
-				
GENERAL OBLIG	5 055	526 576	513 669	0,11%
TUNISO EMIRATIE	3 027	310 564	312 278	0,07%
UNIVERS OBLIG	20 001	2 072 223	2 084 444	0,47%
TOTAL		332 431 220	338 827 343	75,83%
Pourcentage par rapport à l'actif				75,73%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 107.785.178 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Billets de trésorerie avalisés	-	-	4 922 353	4 973 211	1,11%
BT HL du 31/07/12 à 5,3%	pour 180 jours	AMEN BANK	1 958 694	1 993 804	0,45%
BT HL du 22/11/12 à 6,15%	pour 90 jours	BTL	2 963 659	2 979 407	0,67%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation			2 961 861	2 972 527	0,67%
BT CIL du 12/11/2012 à 6,1%	pour 100 jours		986 671	993 202	0,22%
BT ELWIFAK LEASING du 07/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	990 903	0,22%
BT ELWIFAK LEASING du 25/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	988 422	0,22%

Bon du trésor à court terme		30 052 571	30 514 000	6,83%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 28/02/2012		7 763 891	7 943 979	1,78%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 29/02/2012		1 941 151	1 986 030	0,44%
BTCT du 24/04/2013 acquis le 24/04/2012		2 900 030	2 955 027	0,66%
BTC au 18/06/2013 acquis le 07/08/2012		14 554 275	14 719 547	3,29%
BTC au 23/10/2013 acquis le 23/10/2012		2 893 224	2 909 417	0,65%
Comptes à terme STB		39 400 000	39 696 186	8,88%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)		12 000 000	12 000 000	2,69%
Placement au 02/01/2013 (au taux de 3,9%)		3 000 000	3 022 567	0,68%
Placement au 19/07/2014 (au taux de 4,64%)		5 000 000	5 083 393	1,14%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)		3 500 000	3 538 184	0,79%
Placement au 22/10/2014 (au taux de 4,9%)		15 000 000	15 144 986	3,39%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)		900 000	907 056	0,20%
Certificats de dépôt		29 468 485	29 629 254	6,63%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2013 (au taux de 4,18%)		1 996 293	1 999 815	0,45%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2013 (au taux de 4,18%)		4 491 659	4 499 166	1,01%
Certificat de dépôt STB au 04/01/2013 (au taux de 4,18%)		1 498 608	1 499 443	0,34%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2013 (au taux de 4,18%)		999 072	999 351	0,22%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2013 (au taux de 4,18%)		2 994 440	2 997 776	0,67%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2013 (au taux de 4,18%)		2 994 440	2 997 498	0,67%
Certificat de dépôt STB au 10/01/2013 (au taux de 4,18%)		2 497 680	2 497 680	0,56%
Certificat de dépôt STB au 15/01/2013 (au taux de 4,18%)		1 996 293	1 997 220	0,45%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 26/08/2014 (au taux de 5,24%)		3 000 000	3 057 989	0,68%
Certificat de dépôt STB au 28/09/2014 (au taux de 5,2%)		7 000 000	7 083 316	1,59%
TOTAL		106 805 270	107 785 178	24,12%
Pourcentage par rapport à l'actif				24,09%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 4.036.445, contre D : 4.268.585 pour la période allant 01/10 au 31/12/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>948 438</u>	<u>964 257</u>
- Intérêts	948 438	964 257
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 086 965</u>	<u>3 287 022</u>
- Intérêts des BTA	3 086 965	3 287 022
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>1 042</u>	<u>17 306</u>
- Intérêts des parts des FCC	-	2 175
- Autres	1 042	15 131
TOTAL	4 036 445	4 268 585

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 1.124.072, contre D : 1.069.723 pour la période allant 01/10 au 31/12/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
Intérêts des billets de trésorerie	89 221	69 098
Intérêts des comptes à terme	414 064	245 199
Intérêts des BTCT	276 366	270 307
Intérêts des Bons de caisse	-	110 576
Intérêts des certificats de dépôt	344 421	374 543
TOTAL	1 124 072	1 069 723

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 599.388, contre D : 438.944 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gestionnaire	240 661	166 324
Dépositaire	87 814	112 137
Commission de distribution	270 913	160 483
Total	<u>599 388</u>	<u>438 944</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 767.559, contre D : 747.137 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Sommes à l'encaissement	717 881	740 928
Autres	49 678	6 209
Total	<u>767 559</u>	<u>747 137</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 673.242, contre D : 748.586 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	497 614	553 302
Rémunération du dépositaire	87 814	97 642
Commission de distribution	87 814	97 642
Total	<u>673 242</u>	<u>748 586</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Souscriptions réalisées

Montant	232 236 504
Nombre de titres émis	2 354 695
Nombre d'actionnaires nouveaux	896

Rachats effectués

Montant	(288 762 399)
Nombre de titres rachetés	(2 927 823)
Nombre d'actionnaires sortants	(824)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(152 501)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(396 832)
Régularisation des sommes non distribuables	37 915

Capital au 31-12-2012

Montant	429 920 146
Nombre de titres	4 364 226
Nombre d'actionnaires	4 653

GENERALE OBLIG – SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :16.527.867, un actif net D : 16.482.239, et un bénéfice de la période de D : 142.232.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 18,86% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 25 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>13 405 098.214</u>	<u>12 622 819.781</u>
Obligations et valeurs assimilées		12 549 198.012	11 739 910.598
Titres des Organismes de Placement Collectif		855 900.202	882 909.183
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 116 555.601</u>	<u>4 642 398.956</u>
Placements monétaires		-	3 891 650.875
Disponibilités		3 116 555.601	750 748.081
Créances d'exploitation		<u>6 213.131</u>	<u>4 137.272</u>
TOTAL ACTIF		<u>16 527 866.946</u>	<u>17 269 356.009</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	30 229.492	26 934.096
Autres créditeurs divers	8	15 398.841	13 763.336
TOTAL PASSIF		<u>45 628.333</u>	<u>40 697.432</u>
ACTIF NET			
Capital	11	15 931 554.654	16 499 165.611
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		41.216	109 909.279
Sommes distribuables de l'exercice en cours		550 642.743	619 583.687
ACTIF NET		<u>16 482 238.613</u>	<u>17 228 658.577</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>16 527 866.946</u>	<u>17 269 356.009</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2012 au 31/12/2012</i>	<i>du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>	<i>du 01/10/2011 au 31/12/2011</i>	<i>du 01/01/2011 au 31/12/2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	144 828.355	575 678.551	129 249.115	590 517.872
Revenus des obligations et valeurs assimilées		143 954.201	548 670.745	129 126.184	529 782.147
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		874.154	27 007.806	122.931	60 735.725
Revenus des placements monétaires	6	18 875.256	81 382.813	21 663.157	86 007.268
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		163 703.611	657 061.364	150 912.272	676 525.140
Charges de gestion des placements	9	(25 812.552)	(102 486.537)	(25 168.945)	(95 829.352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		137 891.059	554 574.827	125 743.327	580 695.788
Autres charges	10	(2 026.082)	(8 165.192)	(2 017.318)	(8 095.208)
Autres produits		88.847	88.847	-	96.708
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 953.824	546 498.482	123 726.009	572 697.288
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 079.620)	4 144.261	35 805.590	46 886.399
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		133 874.204	550 642.743	159 531.599	619 583.687
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 079.620	(4 144.261)	(35 805.590)	(46 886.399)
Plus ou moins values réalisées sur cession titres		(300.748)	3 127.177	6 870.774	(7 006.894)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		6 579.037	(4 448.802)	7 669.826	(2 562.775)
RESULTAT DE LA PERIODE		142 232.113	545 176.857	138 266.609	563 127.619

GO SICAV16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/10/2012 au 31/12/2012</i>	<i>du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>	<i>du 01/10/2011 au 31/12/2011</i>	<i>du 01/01/2011 au 31/12/2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	142 232.113	545 176.857	138 266.609	563 127.619
Résultat d'exploitation	135 953.824	546 498.482	123 726.009	572 697.288
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6 579.037	(4 448.802)	7 669.826	(2 562.775)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(300.748)	3 127.177	6 870.774	(7 006.894)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(702 501.965)	-	(631 832.000)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(142 128.993)	(589 094.856)	1 086 875.381	3 001 384.618
Souscriptions				
- Capital	6 108 360.456	20 271 646.680	3 123 208.341	15 427 444.304
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 350.841)	(3 927.839)	(2 690.658)	(8 427.432)
- Régularisation des sommes distribuables	189 633.742	693 445.344	127 963.568	662 832.751
Rachats				
- Capital	(6 248 635.752)	(20 838 248.856)	(2 078 207.734)	(12 570 080.658)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 577.127	4 240.683	1 801.844	10 248.636
- Régularisation des sommes distribuables	(191 713.725)	(716 250.868)	(85 199.980)	(520 632.983)
VARIATION DE L'ACTIF NET	103.120	(746 419.964)	1 225 141.990	2 932 680.237
ACTIF NET				
En début de période	16 482 135.493	17 228 658.577	16 003 516.587	14 295 978.340
En fin de période	16 482 238.613	16 482 238.613	17 228 658.577	17 228 658.577
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	163,620	167,960	157,327	138,886
En fin de période	162,192	162,192	167,960	167,960
VALEUR LIQUIDATIVE	101.622	101.622	102.576	102.576
TAUX DE RENDEMENT	0.88%	3.30%	0.84%	3.54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 13.405.098,214 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		12 269 103,500	12 549 198,012	76,14%
Obligations des sociétés		9 137 053,500	9 359 888,697	56,79%
EO AIL 2009/1	2 000	80 000,000	83 557,596	0,51%
EO AIL 2011/1	1 000	80 000,000	82 500,384	0,50%
EO AIL 2012/2	3 000	300 000,000	309 113,425	1,88%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	150 000,000	155 196,334	0,94%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	239 970,000	242 635,837	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	239 970,000	242 190,226	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	259 980,000	263 161,283	1,60%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	400 000,000	411 022,632	2,49%
EO ATL 2006/1	3 000	60 000,000	61 709,589	0,37%
EO ATL 2008/1	2 000	40 000,000	41 230,904	0,25%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	120 000,000	121 692,901	0,74%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	300 000,000	304 232,252	1,85%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	5 000	500 000,000	500 102,773	3,03%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 825,137	1,27%
EO ATL 2012-1	1 000	100 000,000	102 898,082	0,62%
EO ATL 2012-1	800	80 000,000	82 318,466	0,50%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	200 000,000	209 285,245	1,27%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	300 000,000	303 329,832	1,84%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	200 000,000	200 386,630	1,22%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 222,951	1,26%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	207 010,439	1,26%
E.SUB BH 2007/1	1 500	60 000,000	60 160,734	0,37%
EO BTK 2009	1 000	86 653,500	89 289,461	0,54%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	200 000,000	201 297,973	1,22%
EO CIL 2007/2	3 150	63 000,000	65 810,558	0,40%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 312,568	2,56%
EO CIL 2009/1	2 000	80 000,000	81 591,233	0,50%
EO CIL 2011/1	2 000	160 000,000	166 174,426	1,01%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	80 000,000	82 491,662	0,50%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	160 000,000	164 983,323	1,00%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	400 000,000	414 570,959	2,52%
EO HL 2008/1	3 000	60 000,000	62 123,310	0,38%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	81 482,082	0,49%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	120 000,000	122 006,224	0,74%
EO HL 2009/2	5 000	200 000,000	202 362,740	1,23%
EO HL 2010/2	2 000	120 000,000	120 516,033	0,73%
EO HL 2012/1	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO HL 2012/3	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO PANOBOIS 2007	500	30 000,000	31 136,877	0,19%

EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	120 000,000	121 273,044	0,74%
EO TL 2007/1	4 000	80 000,000	83 853,114	0,51%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	120 000,000	120 636,165	0,73%
EO TL 2010/2 (TMM+0,75%)	3 000	180 000,000	180 788,074	1,10%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	160 000,000	164 133,698	1,00%
EO TL 2011/1 (TMM+0,9%)	2 000	160 000,000	163 299,051	0,99%
EO TL 2011/2	1 000	80 000,000	80 667,704	0,49%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	100 000,000	0,61%
EO TL 2011/3	2 000	200 000,000	208 643,934	1,27%
EO TL 2012-1	2 500	250 000,000	257 312,602	1,56%
UNIFACTOR 2008	2 000	40 000,000	41 669,698	0,25%
EO UIB 2009/1	2 000	159 980,000	163 219,924	0,99%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	237 500,000	241 697,698	1,47%
EO UIB 2011/2	4 000	400 000,000	417 384,044	2,53%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	103 565,908	0,63%
Bons du trésor assimilables		3 132 050,000	3 189 309,315	19,35%
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	293 179,315	1,78%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	494 481,643	3,00%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	494 231,643	3,00%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 822,465	0,62%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	420 371,376	2,55%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 640,894	0,96%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	315 326,991	1,91%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	509 721,233	3,09%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	401 533,755	2,44%
Titres des Organismes de Placement Collectif		849 383,612	855 900,202	5,19%
Titres des OPCVM		771 725,712	777 814,369	4,72%
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	167 029,450	1,01%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 001,302	0,67%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286,667	110 237,842	0,67%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	31 530,000	0,19%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 145,000	0,16%
FCP HELION	500	50 990,500	51 727,500	0,31%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	199 705,775	1,21%
SANADET SICAV	750	80 351,100	80 437,500	0,49%
Fonds commun de créances		77 657,900	78 085,833	0,47%
FCC BIAT P2	100	77 657,900	78 085,833	0,47%
TOTAL		13 118 487,112	13 405 098,214	81,33%
Pourcentage par rapport à l'Actif				81,11%

Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 144.828,355 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012, contre D : 129.249,115 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	102 768,685	87 637,965
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA)	41 185,516	41 488,219
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	874,154	122,931
TOTAL	144 828,355	129 249,115

Note 6: Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 18.875,256, contre D : 21.663,157 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
Intérêts des billets de trésorerie	7 648,902	16 069,492
Intérêts des dépôts à vue	11 226,354	5 393,702
Intérêts des certificats de dépôts	-	199,963
TOTAL	18 875,256	21 663,157

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 30.229,492 contre D : 26.934,096 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	2 360,000
Rémunération du gestionnaire	24 329,492	24 574,096
Total	<u>30 229,492</u>	<u>26 934,096</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 15.398,841 contre D : 13.763,336 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 844,868	7 055,391
Autres	8 553,973	6 707,945
Total	<u>15 398,841</u>	<u>13 763,336</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 25.812,552 contre D : 25.168,945 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2011; se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de gestion de la CGI	24 329,492	24 574,096
Rémunération du dépositaire	1 483,060	594,849
Total	<u>25 812,552</u>	<u>25 168,945</u>

Note 10 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 2.026,082 contre D : 2.017,318 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2011; se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires commissaire aux comptes	2 010,931	2 016,438
Autres	15,151	0,880
Total	<u>2 026,082</u>	<u>2 017,318</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2011

Montant	16 499 165,611
Nombre de titres	167 960
Nombre d'actionnaires	279

Souscriptions réalisées

Montant	20 271 646,680
Nombre de titres émis	206 365
Nombre d'actionnaires nouveaux	223

Rachats effectués

Montant	(20 838 248,856)
Nombre de titres rachetés	(212 133)
Nombre d'actionnaires sortants	(218)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	312,844
Plus ou moins values réalisées sur titres	3 127,177
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(4 448,802)

Capital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au 31-12-2012, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités à un taux de 21,7% en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 31-12-2012.

Au cours du quatrième trimestre 2012, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2012, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 21 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1 - Portefeuille titres		841 056	852 293
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	219 963	178 828
Obligations et valeurs assimilées	3.2	621 093	673 465
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		233 182	216 971
Placements monétaires	3.4	206 117	180 438
Disponibilités		27 065	36 533
AC4 - Autres actifs		-	564
Total Actif		1 074 238	1 069 828
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 077	1 067
PA2 - Autres créditeurs divers		257	311
Total Passif		1 334	1 378
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3.6	1 048 186	1 043 212
CP2 - Sommes distribuables		24 718	25 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs		60	50
Sommes distribuables de l'exercice		24 658	25 188
Actif Net		1 072 904	1 068 450
Total Passif et Actif Net		1 074 238	1 069 828

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2012 au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-12 au 31-12-12	Période du 01-01-12 au 31-12-12	Période du 01-10-11 au 31-12-11	Exercice clos le 31-12-11
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	7 131	32 690	7 438	33 742
Dividendes		-	4 877	-	5 376
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 131	27 813	7 438	28 366
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 676	6 368	1 245	7 115
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 807	39 058	8 683	40 857
CH1 - Charges de gestion des placements	3.7	(3 225)	(12 847)	(3 202)	(13 053)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 582	26 211	5 481	27 804
CH2 - Autres charges	3.8	(295)	(1 186)	(389)	(1 358)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 287	25 025	5 092	26 446
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(342)	(367)	(5 082)	(1 258)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 945	24 658	10	25 188
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		342	367	5 082	1 258
(annulation)					
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(8 545)	24 323	(32 856)	(77 753)
Frais de négociation		-	(14)	(254)	(428)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	1 690	47 863	68 741
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(3 258)	51 024	19 845	17 006

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-10-2012 au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-12 au 31-12-12	Exercice clos le 31-12-12	Période du 01-10-11 au 31-12-11	Exercice clos le 31-12-11
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	(3 258)	51 024	19 845	17 006
Résultat d'exploitation	5 287	25 025	5 092	26 446
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(8 545)	24 323	(32 856)	(77 753)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	1 690	47 863	68 741
Frais de négociation de titres	-	(14)	(254)	(428)
AN2 - Distribution de dividendes	-	(24 908)	-	(23 163)
AN3 - Transactions sur le capital	(16 755)	(21 662)	(257 948)	(182 106)
a / Souscriptions	104 862	133 709	34 574	771 490
Capital	100 014	128 052	34 261	777 960
Régularisation des sommes non distribuables	2 489	2 826	(442)	(19 734)
Régularisation des sommes distribuables	2 359	2 831	755	13 264
b / Rachats	(121 617)	(155 371)	(292 522)	(953 596)
Capital	(115 944)	(148 621)	(292 950)	(951 068)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 972)	(3 282)	6 277	17 328
Régularisation des sommes distribuables	(2 701)	(3 468)	(5 849)	(19 856)
Variation de l'actif net	(20 013)	4 454	(238 103)	(188 263)
AN4 - Actif net				
Début de période	1 092 917	1 068 450	1 306 553	1 256 713
Fin de période	1 072 904	1 072 904	1 068 450	1 068 450
AN5 - Nombre d'actions				
Début de période	64 933	65 223	81 215	75 970
Fin de période	63 937	63 937	65 223	65 223
Valeur liquidative	16,781	16,781	16,381	16,381
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	-1,18%	4,80%	7,23%	1,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :**

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2012 un montant de 219 963 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Premier marché	9 149	57 096	166 228	15,47%
Banque de Tunisie	2 300	5 521	27 575	2,57%
ENNAKL	2 000	21 400	23 100	2,15%
Magasin Général	175	6 181	30 179	2,81%
Monoprix	1 800	6 111	49 826	4,64%
SFBT	2 310	12 243	29 339	2,73%
AMS	564	5 640	6 209	0,58%
Titres OPCVM	517	53 992	53 735	5,00%
CAP OBLIG SICAV	517	53 992	53 735	5,00%
Total	9 666	111 088	219 963	20,48%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2012 un montant de 621 093 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Emprunts des sociétés :	8 200	512 000	521 651	48,56%
AIL 2008	1 000	20 000	20 265	1,89%
ATL 2009/3	600	24 000	24 005	2,23%
ATL 2006/1	500	10 000	10 285	0,96%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	104 112	9,69%
CHO COMPANY 2009	600	52 500	52 505	4,89%
CIL 2008/1	500	10 000	10 178	0,95%
CIL 2010/1	1 000	60 000	61 071	5,69%
HL 2010/1	1 300	78 000	79 768	7,43%
UIB 2009/1	500	42 500	43 416	4,04%
UIB 2011/1	500	45 000	45 592	4,24%
BTK 2012/1	700	70 000	70 454	6,56%
Emprunts d'état :	100	95 850	99 442	9,26%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	99 442	9,26%
TOTAL	8 300	607 850	621 093	57,82%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 131 TND pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2012 au 31-12-2012	Période du 01-10-2011 au 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2011
Revenus des actions (dividendes)	0	0	5 376
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 131	7 438	28 366
Total	7 131	7 438	33 742

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2012 à 206 117 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Placement à terme	205	205 000	206 117	19,19%
Total	205	205 000	206 117	19,19%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 676 TND pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2012 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2012 au 31-12-2012	Période du 01-10-2011 au 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2011
Revenus des autres placements	1 676	1 245	7 115
Total	1 676	1 245	7 115

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à – 20 013 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(24 958)
Variation de la part Revenu	4 945
Variation de l'Actif Net	(20 013)

Les mouvements sur le capital au cours du 4^{ème} trimestre 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-10-2012

Montant:	1 038 574
Nombre de titres:	64 933
Nombre d'actionnaires :	69

Souscriptions réalisées

Montant:	100 013
Nombre de titres émis:	6 253
Nombre d'actionnaires nouveaux :	30

Rachats effectués

Montant:	-115 944
Nombre de titres rachetés:	7 249
Nombre d'actionnaires sortant:	14

Capital au 31-12-2012

Montant:	1 022 643*
Nombre de titres:	63 937
Nombre d'actionnaires :	85

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2012. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2012 au 31-12-2012).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 022 643
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	24 323
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 690
Frais de négociation	(14)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(456)
Capital au 31-12-2012	1 048 186

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 est de 3 225 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.